

Source liée aux « [Décors de la Fête-Dieu à la manufacture des Gobelins](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

## *Factum sur les démêlés arrivés pendant la célébration de la Fête-Dieu*

---

*Ce factum, publié en 1776, et cité la première fois par Jean Gaston<sup>1</sup>, nous fournit, contre toute attente, de précieux renseignements sur le déroulement de plusieurs Fêtes-Dieu à la manufacture des Gobelins. Cette source ne concerne pas directement les décors, mais les « grands scandales, qui arrivoient tous les ans, à la procession du jour et de l'octave de la Fête-Dieu, et qui alloient jusqu'à s'arracher le Saint-Sacrement des mains ». À défaut de nous donner une idée précise du décor, ce document nous fait revivre ces célébrations sans le fard des relations officielles.*

❖ *Second mémoire pour les curés, marguilliers et paroissiens de Saint Hippolyte ; contre les doyen, chanoines et chapitre de Saint Marcel. Sur le fonds de l'affaire, dont l'examen est renvoyé devant M. le Procureur-Général, etc. par arrêt du 9 août 1775.*  
Paris, B. Morin, 1776, p. 33-36. (Bibliothèque Mazarine, A 16558, pièce 20)

(p. 33)

Un factum des Marguilliers et paroissiens de S. Martin, parle de conventions faites entre cette paroisse et le chapitre, de s'aider et s'accompagner réciproquement aux différentes procession l'un de l'autre. Comme les deux clergés n'étoient pas nombreux alors, sur-tout celui de S. Martin ; ils se rendoient ces services mutuels, afin de faire ces cérémonies avec plus de décence et de majesté. Il paroît que MM. de S. Marcel abusèrent bientôt de ces conventions d'amitié, et voulurent les convertir pour eux en droits de supériorité. Vers 1667, ils tentèrent de joindre les deux paroisses de S. Martin et de S. Hippolyte, qui jusqu'alors n'avoient jamais été ensemble : il y eut arrêt d'appointé en forme de règlement, pour la marche desdites paroisses. Comme ce règlement n'étoit pas facile à exécuter, il arriva un grand désordre ; en conséquence autre arrêt d'appointé, aussi en forme de nouveau règlement, vers l'année 1669, qui donna lieu à de plus grands désordres et scandales, comme la suite le prouvera. On voit dans le même factum, que MM. de S. Marcel n'avoient aucun droit de supériorité ; que, de leur aveu même, ils n'avoient ni titres, ni qualités, ni usages ; que plusieurs arrêts ou sentences leurs ont fait défenses de troubler le curé de S. Martin, dans aucune de ses fonctions curiales ; et qu'ils aimoient mieux voir arriver tous les ans des scandales et des désordres, que de renoncer à leurs préentions formées, fondées seulement sur des conventions d'amitié entre les deux églises (a) [renvoi dans la marge : 3<sup>e</sup> pièce justif. du I<sup>er</sup> Mémoire.]

Trois arrêts du Conseil, des 11 août et 15 décembre 1681, et 25 mai 1682, produits par la paroisse, font (p. 34) mention des grands scandales, qui arrivoient tous les ans, à la procession du jour et de l'octave de la Fête-Dieu, et qui alloient jusqu'à s'arracher le Saint-Sacrement des mains. Le Roi renvoya les parties par devant M. l'Archevêque de Paris, ordonne provisoirement, par son arrêt du 25 mai 1682, que les Processions de la Fête-Dieu et de l'Octave seroient faites, cette année 1682, en la paroisse de

1 GASTON Jean, *Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte, par l'abbé Jean Gaston, Contribution à l'histoire religieuse et artistique de l'ancien Paris*, Paris, Librairie des Saints-Pères, 1908, p. 64, note 3

S. Hippolyte, séparément de celle de S. Marcel ; et fait défense au chapitre d'y apporter aucun trouble, ni empêchement etc.

Les deux plaintes rendues en cette occasion, entrent dans le détail circonstancié de deux évènemens, l'un du 8 juin 1679, l'autre du 27 juin 1680, qui ne laissent plus le moindre doute sur les faits rapportés ci-dessus, et qui constatent les abus auxquels ont donné et donneront toujours lieu les vaines prétentions du Chapitre.

Le 8 juin 1679, Fête du Saint-Sacrement, la procession de S. Hippolyte réunie avec celle du chapitre, alloit de l'église de Saint Marcel au reposoir que les Gobelins faisoient chaque année ; lorsque le doyen s'avisa d'en troubler l'ordre et la décence, excitant du bruit, et usant de violence pour empêcher qu'on ne portât aux coins du dais quatre torches décorées des armes du Roi. En vain deux particuliers, chargés cette année de veiller à la décoration du reposoir, et de représenter les Gobelins à la procession, remontrèrent honnêtement au doyen, que, depuis près de 20 ans que la maison royale des Gobelins étoit établie, elle étoit dans l'usage de faire porter ces torches par dévotion, et par respect pour le Saint Sacrement. Le doyen, loin de se rendre à une observation aussi judicieuse, inspira son esprit turbulent à de jeunes ecclésiastiques, qui ne cessèrent de heurter et repousser les enfants porteurs desdites torches ; cet indigne manège dura jusqu'au moment où l'on arriva aux Gobelins. La station étant finie, les deux représentants prirent eux-mêmes les torches, croyant que c'étoit les enfans qui déplaisoient ; leur sage précaution fut inutile : les ecclésiastiques apostés par le doyen, recommencèrent leurs indécences, repoussant avec violence les (p. 35) deux représentants de leur place. Un des ecclésiastiques entr'autres, donnant du pied contre terre, se jeta contre un des piliers du dais, et arrêta la procession, criant que tel étoit la volonté du doyen, tournant en ridicule les torches et les armes du Roi dont elles étoient décorées, ajoutant des bouffonneries toutes plus indécentes les unes que les autres. Le curé qui portoit le Saint Sacrement, se voyant arrêté, fut obligé de s'adresser au doyen et à l'ecclésiastique, pour leur témoigner combien il étoit affligé des irréverences qu'ils commettoient en présence du Corps de J. C. Ils ne répondirent que par des moqueries, ne cessant de répéter qu'ils ne vouloient pas voir les torches rester à cette place. Tout le reste de la procession se passa en scandales, que le doyen ne discontinua pas de donner au public. Les deux représentants observèrent dans leurs plaintes (a), [*dans la marge* : (a) Ces plaintes, dont on ne donne ici qu'une esquisse sont produites.] que le doyen s'étoit ainsi exhalé en injures contre la maison des Gobelins, en haine de ce que le directeur, (le célèbre Le Brun, Premier Peintre du Roi) avoit, par ses peines et ses soins fait maintenir la paroisse S. Hippolyte dans le droit de faire prêcher en son église, aux heures qui sont d'usage dans toutes les autres paroisses ; ce qui contredisoit une des chimériques prétentions du chapitre. La preuve que ledit doyen n'avoit assisté à la procession, que dans le dessein d'y causer du trouble, et d'insulter le curé de Saint Hippolyte, c'est que la procession étoit arrivée à S. Marcel, et le Saint Sacrement posé sur l'Autel, lorsque le curé traversoit le chœur pour aller rejoindre son clergé, le doyen étoit descendu à sa rencontre, pour l'insulter personnellement, etc.

[*Dans la marge en face* : Il y a également sur ce 2<sup>e</sup> fait une 2<sup>e</sup> plainte, qui est produite de même.] Le fait du 27 juin 1680, également arrivé un jour de Fête-Dieu, n'est pas plus édifiant que le précédent. Le Vicaire de S. Hippolyte, commis par le curé pour porter à sa place le S. Sacrement, l'ayant pris sur l'autel du reposoir des Gobelins, fut fort surpris de voir le curé de S. Martin, excité par le doyen et quelques chanoines de S. Marcel, se jeter brusquement sur lui, pour lui arracher des mains le S. Sacrement. Certains chanoines (b) [*dans la marge* : (b) Entre'autres, les nommés Lecoq le jeune, et Joly] mécontents que le curé (p. 36) de S. Martin eût cédé au vicaire de S. Hippolyte, retenoient ce dernier par les jambes, et croient à toutes forces qu'il ne sortiroit pas qu'ils n'eût remis le S. Sacrement au curé de S. Martin. Pendant toutes ces violences, qui durèrent près d'une heure, le vicaire tenant le S. Sacrement, ne cessoit de faire au doyen et aux chanoines les remontrances les plus pathétiques sur le respect qu'ils devroient porter à celui qu'il avoit en main ; les autres au contraire de l'injurier, de rire en le regardant au nez, et de lui répéter, le voyez-vous, le B.... ? il est ravi en extase de rage et de colère. Les cris et les plaintes du public les ayant enfin intimidés, ils laissèrent aller le vicaire, qui continua la procession, pendant laquelle ils pousoient continuellement le curé de S. Martin à prendre le S. Sacrement, à quelque prix que ce fût. La procession étant arrivée à S. Marcel, le vicaire donna, selon l'usage, la bénédiction

au peuple. Le doyen et lesdits chanoines, loin de s'unir à l'adoration des fidèles, croient tout haut que cette bénédiction ne valoit rien, et que c'étoit plutôt une malédiction. Un de ces chanoines en conséquence, s'avance comme un furieux, arrache le S. Sacrement des mains du vicaire, et donne une seconde bénédiction, pour réparer, dit-il, le mal de la première. On sait que sur les plaintes rendues le même jour, le doyen fut décrété ; mais on ignore quelle autre suite ont eu ces deux plaintes.

La requête des Marguilliers de S. Martin, sur laquelle intervint un arrêt du Conseil, le 24 juillet 1684, renvoyant de nouveau les parties par devant M. l'Archevêque de Paris, dit en termes formels, qu'ayant été témoin de très-grans scandales et irréverences pendant plus de quarante années, par le fait des sieurs de S. Marcel, etc. ils avoient été obligés de faire leur procession de la présente année dans l'enclos de leur église, sans oser sortir, afin d'éviter les violences des sieurs de S. Marcel, qui avoient nombre d'Huissiers, de Commissaires et d'Archers, pour, etc.

On pourroit citer nombre d'autres faits à la suite de ces derniers, qui, pour avoir eu moins d'éclat, n'ont pas été moins choquans. Encore un jour de Fête-Dieu, par exemple, les marguilliers d'une de ces paroisses (a) [*dans la marge* : (a) Celle de Saint-Hippolyte] se présentent pour porter le dais de S. Marcel à la procession du S. Sacrement. Observant que les bâtons, nouvellement peints en huile, n'étoient pas encore secs, ils font leurs justes représentations à cet égard : on leur répond brusquement qu'il n'y a pas d'autre dais que celui-là, en y ajoutant des paroles dures. Après quelques explications, ils se décident, par esprit de concorde et pour éviter le scandale, à le porter tel qu'il est. La récompense de leur prudence et de leur amour pour la paix, est de remporter leurs gants et leurs habits perdus par la couleur.